

P30

COMMENT BIEN STOCKER LES PRODUITS CHIMIQUES ?

Le risque chimique ne se limite pas à la manipulation de produits dangereux. Le stockage est également un phase nécessitant une grande vigilance. Un dégagement involontaire ou une réaction chimique spontanée pourrait avoir des répercussions matérielles et humaines importantes. Aussi, des règles de stockage sont définies afin que chacun puisse mettre en place des mesures de prévention adaptées.

LES CARACTERISTIQUES DU LIEU DE STOCKAGE

Quelle que soit la taille du lieu de stockage, un magasin dédié ou une armoire, le premier objectif doit être de limiter l'exposition aux risques associés aux produits présents et de soustraire les personnes aux effets d'un dégagement involontaire ou d'une réaction chimique spontanée. Pour cela, des règles strictes sont définies.

L'organisation :

- Les quantités présentes doivent être limitées, il est préférable de réduire les quantités et multiplier les approvisionnements afin de restreindre l'impact en cas d'accident ;
- Le local clos doit être fermé à clé et l'accès limité aux personnes autorisées et formées. La clé ne doit donc pas rester sur la porte ;
- Un état des produits stockés doit être mis en place et tenu à jour.
- Comme tout local de travail, il doit être interdit de fumer dans cet espace ;
- La règle de gestion du stock « premier entré / premier sorti » s'impose afin d'éviter que des produits dépassent leur date de péremption. A ce sujet, un contrôle régulier des dates devra être instauré.
- Les produits qui ne sont plus utilisés par la collectivité n'ont plus lieu d'être présents, une élimination devra donc être effectuée ;
- Une procédure d'élimination des produits, rédigée en amont permet de limiter les erreurs au moment venu.
- L'installation électrique doit être conforme aux exigences réglementaires, en bon état tout comme l'éclairage adapté et suffisant.
- Il est nécessaire de prévoir une trousse de secours à proximité ainsi qu'un rince œil et/ou une douche de sécurité.



La ventilation

Une ventilation mécanique sera à privilégier ou au minimum une ventilation naturelle avec entrée en partie basse et sortie en partie haute. L'air extrait par l'installation de ventilation doit être rejeté vers l'extérieur en tenant compte des règles de protection de l'environnement.

La signalisation

Sur les locaux de stockage, doit être apposée une signalisation par un panneau comme par exemple : « stockage de produits chimiques » ou « entrée réservée au personnel autorisé ». Celle-ci peut également définir la nature du produit « matière inflammable », « matière toxique »...

Il pourrait être également judicieux de disposer de l'affichage telle que [l'affiche proposée par l'INRS](#) qui rappelle la signification des pictogrammes de dangers, qui permet de sensibiliser les agents.



LA PRÉVENTION ET LA LUTTE CONTRE LE RISQUE D'INCENDIE

Si possible, le stockage sera isolé du reste du bâtiment et une localisation en sous-sol sera à proscrire pour éviter une propagation rapide en cas d'incendie.

Toute source d'ignition (étincelle, flamme, source de chaleur, etc.) est interdite dans ce lieu de stockage. Afin de pouvoir réagir au plus vite en cas de départ de feu, il sera nécessaire de prévoir à proximité :

- des extincteurs adaptés et signalés,
- du personnel formé à l'utilisation des extincteurs,

LA PREVENTION ET LA LUTTE CONTRE LE RISQUE DE DISPERSION

Au même titre que l'incendie, certaines règles permettent de réduire le risque de dispersion.

- Le lieu doit être aménagé de manière à éviter toute propagation, mais également de tout risque de chute d'objets.
- Les étagères doivent être solides et stables. Les étagères en bois sont à proscrire.
- La hauteur de stockage sur les étagères devra être limitée à 1,80 m, afin d'éviter d'avoir recours à un escabeau ou un marchepied pour prendre un produit. Les produits solides devront être stockés au-dessus des produits liquides.
- Les produits liquides devront être stockés dans des bacs de rétention. Pour les produits liquides non corrosifs, des caissettes en plastique peuvent servir de moyen de rétention. Un bac de rétention peut servir pour une même catégorie de produit.
- Les produits fréquemment utilisés devront être stockés à mi-hauteur. Les produits lourds seront de préférence rangés en partie basse des étagères.
- Les produits doivent être aisément identifiables et accessibles. L'empilage devra être évité.
- Des produits d'absorption adaptés aux produits présents tel que le sable seront mis à disposition ainsi que des sacs, pelles, raclettes...

LA COMPATIBILITÉ DES PRODUITS

Certains produits peuvent réagir les uns avec les autres. Afin d'éviter des réactions chimiques provoquant les explosions, des incendies, des projections ou des émissions de gaz dangereux, il convient de respecter les règles de compatibilité rappelées dans le tableau ci-dessous.

	●	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗
	✗	+	✗	✗	✗	✗	✗	+	✗
	✗	✗	+	●	✗	✗	✗	✗	✗
	✗	✗	●	+	●	✗	✗	✗	✗
	✗	✗	✗	●	●	●	●	●	●
	✗	✗	✗	✗	●	+	+	+	+
	✗	✗	✗	✗	●	+	+	+	+
	+	+	✗	✗	●	+	+	+	+
	✗	✗	✗	✗	●	+	+	+	+

Légende :

- ✗ Ne peuvent pas être stockés ensemble
- Peuvent être stockés ensemble sous certaines conditions, consulter la fiche de données de sécurité
- +

Si un produit comporte plusieurs pictogrammes de dangers, prendre en compte l'ordre suivant : explosif > comburant > inflammable > corrosif > toxique > nocif > irritant

L'application de ces règles doit être vérifiée régulièrement.

RÉFÉRENCES

- > [ED 753](#) stockage et transfère des produits chimiques dangereux (INRS)
- > [Affiche](#) les 9 pictogrammes de dangers